DÉNOMINATION

de l'avenue de Champel (Plainpalais)

Du 29 Septembre 1908

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Sur la proposition des Départements des Travaux publics, des Finances et de l'Intérieur;

ARRÊTE:

D'approuver la délibération du Conseil municipal de la Commune de Plainpalais en date du 28 Février 1908 par laquelle ce Conseil décide de donner le nom de Avenue de Champel au Chemin actuellement dénommé « Chemin de Champel ».

Certifié conforme:

Le Chancelier, Théodore BRET.